Nos équipes

Dans chaque lieu, l'accueil est assuré par une équipe éducative professionnelle.

L'équipe éducative soutient et encourage...

La participation des enfants

Les enfants apportent leurs idées, créent et mènent leurs projets en autonomie avec le soutien des adultes.

Le droit à la différence

Les adultes accompagnent les enfants à l'ouverture et à la tolérance, pour que chacun et chacune trouve une vraie place.

Le plaisir de vivre ensemble

Les enfants se retrouvent pour partager leurs avis, se détendre et construire des activités selon leurs intérêts.

La confiance

La confiance des adultes dans les capacités des enfants permet de tisser de liens forts et de vivre des expériences sereinement.

→ INFORMATIONS

Service des écoles et du parascolaire
Direction de l'enfance,
de la jeunesse et des quartiers
Place Chauderon 9 – 1003 Lausanne
021 315 64 11

www.lausanne.ch/parascolaire-7-8p

konsept.ch

Ville de Lausanne
Service des écoles
et du parascolaire

Accueil parascolaire 7-8P

Un espace où l'on prend son temps

En bref...

→ **L'accueil parascolaire 7-8p est un accueil en dehors des heures scolaires proposé dans les écoles avec :**

- **Un accompagnement par une équipe éducative professionnelle**
- **La vérification de la présence de l'enfant**
- **Un repas équilibré**
- **Des activités variées**
- **La possibilité de faire ses devoirs**

Infos pratiques

- Ouvert du lundi à vendredi, midi et après-midi selon les horaires scolaires et mercredi jusqu'à 14h00
- Uniquement sur inscription par les parents sur www.lausanne.ch/parascolaire-7-8p →
- Repas compris dans la prestation
- Prix selon les revenus des parents

www.lausanne.ch/apems

Un espace pour...

→ **Parler, se détendre, imaginer, exprimer des envies, lancer des projets, rencontrer des amies et des amis**

L'accueil parascolaire 7-8P au quotidien

Les parents

- avertissent l'équipe en cas d'absence, par message ou téléphone
- peuvent changer de contrat pour le mois suivant

Les enfants

- peuvent quitter l'enceinte de l'école seulement avec l'accord des parents et de l'équipe
- informent l'équipe parascolaire si leur programme scolaire change (appui, cours facultatif, conseil de délégués, etc.)
- prennent le repas au réfectoire
- peuvent faire leurs devoirs encadrés par l'équipe éducative

L'équipe éducative

- fait confiance à la parole de l'enfant et favorise son autonomie
- doit savoir où se trouve l'enfant